



**Réunion des Directeurs généraux
de l'enseignement supérieur**

13-14 septembre 2010

Château de Namur

Rue de l'Ermitage 1, 5000 Namur

LA PRÉSIDENTE BELGE,

Lors de la réunion des Directeurs généraux de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue les 13 et 14 septembre à Namur;

PRENANT NOTE de la contribution de la Commission européenne et des experts internationaux conviés à la réunion;

PRENANT NOTE des débats qui se sont tenus durant les sessions thématiques ainsi que du dialogue avec les organisations européennes représentant les principales parties prenantes de l'enseignement supérieur;

ET CONSTATANT QUE

- (1) Au cours de ces deux dernières décennies, l'enseignement supérieur s'est rapidement transformé en un domaine politique clé. Grâce à des établissements forts et autonomes, l'enseignement supérieur est appelé à contribuer au développement social, culturel, économique et démocratique de la société de la connaissance, et ce au travers de la réalisation de ses trois missions essentielles : l'enseignement, la recherche et l'engagement auprès de la collectivité. L'enseignement supérieur relève de la responsabilité publique. Les gouvernements ont donc pour rôle de formuler des politiques en matière d'enseignement supérieur et plus particulièrement, d'en définir les buts, les objectifs et son cadre global.
- (2) Les établissements d'enseignement supérieur doivent être à la fois autonomes et responsables. Cela implique, à une fin de plus grande transparence, que les établissements puissent être en mesure de décrire et d'expliquer leurs missions, leur profil et leurs performances.
- (3) La garantie de la qualité est très rapidement apparue comme un instrument essentiel pour assurer la responsabilisation des établissements. Elle incombe en premier lieu à chaque établissement. Cependant, divers cadres pour la garantie externe de la qualité ont été rapidement élaborés si bien qu'il existe une grande variété de processus de garantie de la qualité. Il est dès lors difficile de fournir une information transparente et comparable concernant l'enseignement supérieur.

CONCLUT QUE

- (1) Etant donné que l'enseignement supérieur constitue une priorité mondiale, européenne, nationale et régionale, il est nécessaire de rendre la diversité de l'enseignement supérieur plus transparente, et ce de manière urgente.
- (2) Les outils de transparence existants et les projets actuellement menés avec le soutien de la Commission européenne, contribuent de manière significative aux débats et aux développements politiques qui concernent la transparence et la diversité de l'enseignement supérieur.
- (3) Les outils de transparence sont destinés à réduire l'asymétrie de l'information existant entre les établissements, les gouvernements et les parties prenantes. Jusqu'à présent, ils restent assez limités du fait de leur caractère unidimensionnel et du manque de données et d'indicateurs pertinents et comparables.
- (4) Les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir la possibilité de décrire, de démontrer et d'expliquer leurs forces et leurs faiblesses. En offrant une information comparable et pertinente, les outils de transparence permettront aux établissements d'accroître leur excellence.
- (5) Les outils de transparence multidimensionnels qui sont actuellement élaborés, offrent une opportunité pour décrire, informer et comparer les différentes missions et rôles des établissements d'enseignement supérieur, en tenant compte des spécificités de chaque système d'enseignement supérieur.
- (6) L'implication des établissements, des étudiants, des employeurs et des diverses parties prenantes est essentielle si nous souhaitons construire des instruments significatifs et utiles.
- (7) Jusqu'ici, les débats se sont centrés sur les forces et faiblesses des outils de transparence, et la possible révision des méthodologies mises en œuvre. Une attention plus particulière devrait être portée sur la manière dont les outils de transparence interagissent avec les actions politiques des gouvernements et des établissements.
- (8) Les outils de transparence ont un impact sur différentes dimensions de l'enseignement supérieur: la gouvernance, la garantie de la qualité, l'internationalisation, etc. Les outils de transparence ont cette capacité de modifier les politiques, les comportements et les stratégies des établissements d'enseignement supérieur. Par conséquent, une action politique doit être engagée.

ET CONVIENT, PAR CONSEQUENT, CE QUI SUIV

Les Directeurs généraux de l'enseignement supérieur, en collaboration avec les parties prenantes, devraient élargir les débats relatifs à la transparence et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, et explorer la possibilité d'élaborer un cadre commun pour la transparence et la responsabilité des établissements, et ce afin d'aider les établissements à établir leur profil de qualité.

